



La franchise sociale, un concept vertueux au service du rétablissement par le travail

Par Thierry Brun, directeur général de Messidor, association favorisant la transition des personnes handicapées psychiques par le travail

L'intégration sociale des personnes handicapées psychiques par le travail a fait la preuve de son efficacité. Aujourd'hui, il est temps de changer d'échelle et de multiplier ce modèle vertueux en favorisant la création d'ESAT de transition.

Le dispositif d'ESAT de transition est aujourd'hui reconnu au niveau national par le ministère des Solidarités et de la Santé comme étant une voie de rétablissement pour les personnes atteintes de troubles psychiques.

Le contexte est ainsi favorable, à plusieurs titres. Notre gouvernement, dans le mouvement de l'Europe et des Nations Unies, a pris des mesures en faveur de leur inclusion à l'école, par le logement et le travail pour rattraper le retard pris par la France en matière d'insertion des personnes handicapées. Or des enfants qui auront été scolarisés avec les autres ne voudront pas, dans leur grande majorité, aller travailler dans le milieu protégé. Dans le même temps, les associations gestionnaires d'ESAT, créées dans les années 75-80 pour accueillir des personnes handicapées mentales, vont avoir de plus en plus de places qui se libèrent car leur public, en âge de partir à la retraite, n'est pas remplacé, le nombre de personnes handicapées mentales ayant fortement diminué en France en raison d'une meilleure prévention prénatale. Ces établissements sont donc amenés à s'ouvrir à d'autres handicaps pluriels tels que l'autisme, les troubles « dys » et psychiques, et à revoir leurs accompagnements et leurs projets.

Actuellement, plus de 50 % des nouvelles demandes de reconnaissance de handicap auprès des MDPH¹ et CDAPH² concernent les troubles psychiques. La demande est donc forte. Reste à convaincre, sur le terrain, les Agences régionales de la santé (ARS). Car *in fine* ce sont elles qui ont la responsabilité d'accorder les autorisations aux associations de redéployer ou non des places pour ce public dans les ESAT et ainsi permettre, à ceux qui le souhaitent, d'accéder à un parcours vers un vrai travail ordinaire.

Face à ce constat, l'ambition de Messidor est de créer un ESAT de transition par département. C'est pourquoi nous avons développé un concept unique de franchise sociale.

L'emploi du terme de « franchise », que l'on associe communément à des réseaux d'enseignes commerciales, peut surprendre, voire choquer dans le secteur médico-social. Toutefois, il convient parfaitement avec le modèle que nous défendons car il fonctionne selon les mêmes modalités : trouver un porteur de projet sur un territoire et l'accompagner dans le redéploiement des moyens dont il dispose dans son établissement médico-social au profit de places d'ESAT de Transition pour les personnes handicapées psychiques pendant une durée de 7 ans, dans le cadre d'un contrat de réussite. Précurseur en matière de franchise sociale, Messidor compte faire de tous les franchisés, réunis au sein du Réseau transition, de véritables acteurs de cette dynamique. Grâce à leurs échanges de bonnes pratiques, ils contribueront à améliorer la méthode et à promouvoir ce modèle partout en France.

¹ Maisons départementales des personnes handicapées

² Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées

À propos de Messidor :

Messidor (Association Gestionnaire d'Établissements de Travail Protégé et Adapté en France et de dispositifs d'emploi accompagné) propose depuis 40 ans, aux personnes fragilisées par des troubles psychiques, un travail réel et rémunéré dans des unités de productions de tailles réduites offrant un véritable service aux entreprises, économiquement viable, et un accompagnement individualisé vers l'insertion professionnelle.

Passerelle entre le monde du handicap et celui de l'emploi, Messidor accompagne le projet de vie de chaque personne en lien étroit avec le réseau sanitaire et médico-social.

En 2018, la démarche de franchise sociale de l'association a été lauréate du concours Pionnier French Impact, un programme porté par le ministère de la Transition écologique et Solidaire pour soutenir des initiatives intéressantes pour la société et reproductibles. Chacun des 22 Pionniers, bénéficie du parrainage d'un ministre, pour Messidor, il s'agit de Sophie Cluzel.

En 2018, c'est 236 contrats qui ont été signés par des personnes handicapées psychiques accompagnées en ESAT, EA et Job coaching.

www.messidor.asso.fr / 04 78 78 00 78



Contacts presse : plus2sens - 04 37 24 02 58

Mylène Gachon – mylene@plus2sens.com

Catherine Berger-Chavant – catherine@plus2sens.com